

F41 - Plan de prévention - Obligations liées aux opérations réalisées par les entreprises extérieures



PUBLIC & PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.
Préventeur, Personnel encadrant, chefs
d'entreprise.



OBJECTIFS

Définir les enjeux réglementaires,
l'application du décret de 1992 ou de la
réglementation SPS et les responsabilités
encourues.
Construire des plans de prévention,
protocoles de sécurité adaptés
et conformes.



PROGRAMME

- Contexte réglementaire entre l'entreprise utilisatrice et entreprise extérieure : décret du 20 février 1992 / recodifié arrêté du 19 mars 1993.
- Définitions : entreprise utilisatrice et entreprise extérieure.
- Le rôle des différents acteurs de la prévention.
- Les différentes responsabilités.
- Le mécanisme de l'accident.
- Les principes généraux de prévention.
- Identifier les étapes clés d'un plan de prévention.
- Construire le plan de prévention.
- Suivre le plan de prévention.
- Cas particulier du protocole de sécurité.
- Questions – réponses.



PÉDAGOGIE

Exposés, débats, études de cas
concrets, mises en situation, exercices
pratiques.
Remise d'un document stagiaire.



CERTIFICATION & VALIDITÉ

Évaluation QCM des connaissances.
Remise d'une attestation de formation.

i

LE +

- **Formateur avec une forte expérience opérationnelle**
- **Exemples et cas concrets**
- **Retours d'expériences**

DURÉE

1 jour

DATES, LIEUX & TARIFS

nous consulter

formation@securilog.fr